

Chef d'opération de secours et de sécurité en montagne

RNCP41868 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	11022, 42806
Code(s) ROME	K1706, K1702, K1704
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMMANDEMENT ECOLES DE LA GENDARMERIE	15700010000204	Former et organiser l'évaluation
DIRECTION ZONALE DES COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE SUD-EST	17690153600126	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secours en montagne, en tant que service à la population, est orienté vers la gestion des risques. Les professionnels engagés dans cette filière, CRS montagne et les Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne, interviennent à la fois sur la maîtrise des risques en contexte montagnoux, l'assistance aux victimes en situation d'urgence, et la protection des zones montagneuses.

Le secours en montagne désigne l'ensemble des interventions visant à porter assistance aux personnes en détresse, blessées ou perdues dans un environnement montagnard. Porter assistance en montagne peut être bien plus dangereux et complexe qu'en vallée, en raison de plusieurs facteurs particuliers. L'environnement montagnoux est souvent difficile d'accès, avec des terrains accidentés et des pentes escarpées. Les conditions météorologiques peuvent changer brutalement : brouillard, neige, vent violent, froid intense, rendant l'intervention risquée et parfois même impossible temporairement. En outre, l'altitude expose secouristes et victimes à des risques propres tels que le mal aigu des montagnes ou des troubles liés à l'oxygène. Enfin, les zones reculées compliquent l'acheminement rapide de matériel et la coordination des secours, amenant souvent à utiliser des moyens comme l'hélicoptère ou désormais les drones.

L'organisation des secours revêtant une ampleur ou une nature particulière fait l'objet dans chaque département d'un plan dénommé plan Orsec. Les dispositions spécifiques Orsec secours en montagne (DSOSM) sont préparées et validées par chaque préfet de département afin de définir les conditions du secours en termes d'alerte, d'organisation des secours et de moyens. Les secours en montagne sont réalisés, sous l'autorité du préfet, par les CRS montagne et les Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM). Ils concourent de façon permanente au secours en

montagne dans le cadre des DSOSM (Dispositions spécifiques Orsec secours en montagne).

La participation à ces missions de secours et d'assistance de la gendarmerie et des CRS s'exerce en respectant le principe de dualité de compétence, judiciaire et administrative (enquête – secours). Ce modèle garantit à une victime d'accident, d'infraction en zone de montagne, un traitement complet d'une situation (action de prévention et de conseil, recherche, enquête, accompagnement).

La mission première du chef d'opération est de coordonner des interventions d'ampleur pour rechercher, porter assistance à et secourir des victimes. Pour réaliser et conduire ces opérations à haut risque, les CRS montagne et la gendarmerie développent les aptitudes de leurs personnels dans les domaines de l'alpinisme, du secours, du secourisme, de la police judiciaire et du commandement en situation de crise.

La polyvalence des compétences des agents et des militaires qui composent ces unités spécialisées offre une réponse globale qui permet de faire face à la diversité des actes à accomplir, tout en limitant l'engagement des moyens et l'exposition aux risques.

Les métiers de la sécurité et du secours en montagne forment un écosystème mixte public/privé (pisteurs-secouristes, gendarmes/CRS/PGHM, sapeurs-pompiers spécialisés, guides et accompagnateurs). Deux composantes de la demande coexistent : (1) secours institutionnel (PGHM, CRS, sapeurs-pompiers, SAMU) ; (2) sécurité touristique / préventive (pisteurs secouristes dans les stations, prestataires privés, bureau des guides).

Cette complexité d'acteurs et de responsabilités est au cœur des activités du Chef d'opération de secours de montagne. Le titulaire de ce titre de niveau 6 est responsable des opérations les plus complexes. Il commande une ou plusieurs équipes de secouristes commandées par des chefs de caravane de secours et de sécurité en montagne.

Les compétences acquises par le chef d'opération de secours et de sécurité en montagne lui permettent de diriger des services traitant de la prévention des crises et de la gestion des risques, en particulier les risques naturels (élaboration des plans territoriaux de sauvegarde au sein des SIDPC Préfecture, élaboration des plans de prévention des risques naturels des communes, par exemple).

ACTIVITÉS VISÉES

- Maintien en condition opérationnelle d'un dispositif de secours en montagne (moyens matériels, humains et techniques)
- Animation du réseau professionnel
- Détermination d'une stratégie de secours
- Commandement de l'opération de secours
- Suivi de l'enquête judiciaire
- Accompagnement des personnels confrontés à des risques de stress post traumatique
- Exploiter le retour d'expérience

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Superviser la préparation et le contrôle du matériel individuel et collectif afin de garantir la sécurité en intervention, en veillant à une mise à disposition des moyens adéquats pour l'exécution des missions de secours ;
- Concevoir des entraînements et des exercices afin de préserver l'efficacité de l'unité en situation d'urgence, en s'assurant du maintien en condition opérationnelle des personnels ;
- Préparer son personnel à la gestion de crise afin de maîtriser l'organisation des secours, en organisant l'action coordonnée des différents acteurs du secours ;
- Piloter les relations avec les différents partenaires du secours en montagne afin de créer des synergies, en animant ces relations ;
- Conseiller une organisation publique et/ou privée sur un dispositif évènementiel en montagne afin d'en assurer la sécurité, en identifiant les risques potentiels et en proposant des solutions pour y remédier ;
- Communiquer avec la presse ou le public sur la sécurité en montagne, en adoptant une démarche de prévention des accidents, y compris en Anglais ;
- Établir un diagnostic de la situation suite à une alerte de secours en montagne afin de décider de l'organisation des secours, en prenant en compte les caractéristiques de l'évènement et des personnes impliquées, y compris leurs situations de handicaps éventuelles ;
- Concevoir la stratégie d'intervention des secours pour déterminer les priorités et actions à mettre en place, en fonction du diagnostic initial ;
- Organiser l'action des différents services afin d'assurer une bonne coordination de l'opération, en recherchant une utilisation optimale des moyens matériels, humains, et techniques mis en œuvre ;
- Organiser la prise en charge des victimes en collaboration avec le service d'aide médicale urgente (SAMU) et le

centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) afin d'optimiser le fonctionnement de la chaîne d'intervention médicale, dans le respect des rôles et prérogatives des différents intervenants, et en favorisant l'identification des situations de handicap éventuelles des victimes ;

- Organiser l'enquête judiciaire , sous l'autorité du magistrat, en répartissant les actions à conduire entre les enquêteurs ;
- S'insérer dans un travail collaboratif avec des unités de police judiciaire et, éventuellement des experts judiciaires, afin de faire aboutir une enquête, en respectant les rôles et prérogatives de chacun ;
- Détecter les signes de souffrance éventuels du personnel engagé en intervention afin de prendre les mesures adaptées pour les sécuriser, en s'appuyant sur ses connaissances en syndromes post-traumatiques ;
- Mettre en œuvre le processus d'accompagnement des personnels afin d'apporter une réponse adaptée à la gestion des situations de stress post-traumatique, en s'appuyant sur le réseau de proximité ;
- Animer un débriefing opérationnel afin de favoriser l'amélioration des pratiques, en organisant le retour d'expérience (RETEX) ;
- Réajuster les modes opératoires afin de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des services de secours, en choisissant la modalité la plus adaptée.

Blocs de compétences

RNCP41868BC01 — Préparer les opérations de secours en montagne

LISTE DE COMPÉTENCES

- Superviser la préparation et le contrôle du matériel individuel et collectif afin de garantir la sécurité en intervention, en veillant à une mise à disposition des moyens adéquats pour l'exécution des missions de secours ;
- Concevoir des entraînements et des exercices afin de préserver l'efficacité de l'unité en situation d'urgence, en s'assurant du maintien en condition opérationnelle des personnels ;
- Préparer son personnel à la gestion de crise afin de maîtriser l'organisation des secours, en organisant l'action coordonnée des différents acteurs du secours ;
- Piloter les relations avec les différents partenaires du secours en montagne afin de créer des synergies, en animant ces relations ;
- Conseiller une organisation publique et/ou privée sur un dispositif événementiel en montagne afin d'en assurer la sécurité, en identifiant les risques potentiels et en proposant des solutions pour y remédier ;
- Communiquer avec la presse ou le public sur la sécurité en montagne, en adoptant une démarche de prévention des accidents, y compris en Anglais.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Succession de cas pratiques à analyser et résoudre, organisés sous forme de questionnaire
- Mise en situation en média-training

Par la voie de la VAE :

- Justifier par un rapport argumenté de 2 pages minimum son expérience professionnelle dans la supervision du maintien en condition opérationnelle de son unité
- Justifier par un rapport argumenté de 2 pages minimum son expérience professionnelle sur son implication dans la création de synergies avec les acteurs et les partenaires du secours en montagne (Préfets, élus, professionnels de la montagne...) dans la perspective d'améliorer la réponse opérationnelle de son unité.
- Justifier d'une liste de 5 actions de prévention précisant le public ciblé et le contenu des messages passés.

RNCP41868BC02 — Diriger une structure de commandement de gestion de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- Établir un diagnostic de la situation suite à une alerte de secours en montagne afin de décider de l'organisation des secours, en prenant en compte les caractéristiques de l'événement et des personnes impliquées, y compris leurs situations de handicaps éventuelles ;
- Concevoir la stratégie d'intervention des secours pour déterminer les priorités et actions à mettre en place, en fonction du diagnostic initial ;
- Organiser l'action des différents services afin d'assurer une bonne coordination de l'opération, en recherchant une utilisation optimale des moyens matériels, humains, et techniques mis en œuvre ;
- Organiser la prise en charge des victimes en collaboration avec le service d'aide médicale urgente (SAMU) et le

centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) afin d'optimiser le fonctionnement de la chaîne d'intervention médicale, dans le respect des rôles et prérogatives des différents intervenants, et en favorisant l'identification des situations de handicap éventuelles des victimes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Mises en situation professionnelle

Par la voie de la VAE :

- Une description détaillée de 7 expériences professionnelles dans le cadre du commandement d'une opération de secours en montagne nécessitant une structure de commandement pouvant relever de la gestion de crise.
- Entretien qualitatif sur la base d'une liste d'au moins 25 courses en montagne effectuées au cours des 6 dernières années, présentées par le candidat. Le candidat est évalué sur sa pratique des voies de montagne en fonction des conditions du terrain, des contraintes contextuelles, et des techniques de progression et de protection à mettre en œuvre. La validation de cette épreuve d'évaluation est un prérequis à la certification.

RNCP41868BC03 — Organiser le retour d'opération de secours

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser l'enquête judiciaire , sous l'autorité du magistrat, en répartissant les actions à conduire entre les enquêteurs ;
- S'insérer dans un travail collaboratif avec des unités de police judiciaire et, éventuellement des experts judiciaires, afin de faire aboutir une enquête, en respectant les rôles et prérogatives de chacun ;
- Détecter les signes de souffrance éventuels du personnel engagé en intervention afin de prendre les mesures adaptées pour les sécuriser, en s'appuyant sur ses connaissances en syndromes post-traumatiques ;
- Mettre en œuvre le processus d'accompagnement des personnels afin d'apporter une réponse adaptée à la gestion des situations de stress post-traumatique, en s'appuyant sur le réseau de proximité ;
- Animer un débriefing opérationnel afin de favoriser l'amélioration des pratiques, en organisant le retour d'expérience (RETEX) ;
- Réajuster les modes opératoires afin de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des services de secours, en choisissant la modalité la plus adaptée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Succession de cas pratiques à analyser et résoudre, organisés sous forme de questionnaire

Par la voie de la VAE :

- Décrire une opération au cours de laquelle le candidat aura pris en compte une situation de stress post traumatique au sein de son équipe ou l'exploitation d'un retour d'expérience.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cette certification professionnelle permet d'accéder à des postes dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé.

Au sein du ministère de l'Intérieur :

Le chef d'opération de secours en montagne est employé en unité spécialisée de secours en montagne (gendarmerie ou police).

Dans la fonction publique d'État ou territoriale :

Les chefs d'opération de secours en montagne peuvent exercer des responsabilités de cadres, de managers :

- au sein d'un ministère ;
- au sein d'une préfecture ;
- au sein d'une collectivité territoriale (conseil régional, conseil départemental, commune...).

Dans le secteur privé :

PME et grandes entreprises recherchent des managers dotés d'une capacité d'adaptation, qualité inhérente aux cadres du secours en montagne (Services des pistes au sein d'un domaine skiable, exploitant des remontées mécaniques, travaux en hauteur, formation à la gestion de crise...).

La taille des entreprises varie selon les territoires, ce sont majoritairement des PME qui sont les entités utilisatrices (entre 10 et 249 salariés).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère de l'intérieur, le chef d'opération est responsable des opérations de secours et de sécurité en montagne les plus complexes. Il commande une ou plusieurs équipes de secouristes commandés par des chefs de caravane de secours et de sécurité en montagne.

Au sein de l'administration d'État ou des collectivités territoriales, les compétences acquises par le chef d'opération de secours et de sécurité en montagne lui permettent de diriger des services traitant de la prévention des crises et de la gestion des risques, en particulier les risques naturels (élaboration des plans territoriaux de sauvegarde au sein des Services interministériels de défense et de protection civiles (SIDPC) Préfecture, élaboration des plans de prévention des risques naturels des communes, par exemple).

Au sein du secteur privé, le chef d'opération de secours en montagne peut occuper des emplois de cadre, responsable de l'organisation d'activités, tels que la direction d'exploitation au sein d'une station de ski, de direction technique dans une entreprise privée concernée par le travail en hauteur, de chargé de mission organisation ou de responsable en gestion de crise au sein d'une organisation ou en tant que consultant.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Circulaire n°1272 du 21 août 1958 relative aux orientations générales pour la mise en œuvre des moyens publics concourant au secours en montagne et sa formalisation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC.

Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Circulaire ministérielle NOR IOC/K/11/10769/C du 06 juin 2011 relative à la mise en place d'un dispositif coordonné de secours en montagne.

Arrêté du 24 mars 2023 fixant les conditions d'utilisation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile qui circulent sans équipage à bord

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère de l'Intérieur.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Prérequis à la validation de la certification, hors VAE :

Pour la Police nationale :

Être affecté en unité Compagnie républicaine de sécurité (CRS) montagne,

Être détenteur de la qualité d'officier de police judiciaire,

Être titulaire du Brevet de chef d'opération de secours en montagne,

Pour la Gendarmerie nationale :

Officiers ou gradés supérieurs affectés en unité spécialisée montagne de la Gendarmerie (Pelotons de gendarmerie de haute montagne - PGHM, Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie - CNISAG, Unité de coordination technique montagne - UCTM).

Prérequis à la validation de la certification, pour la VAE :

Entretien qualitatif sur la base d'une liste d'au moins 25 courses en montagne effectuées au cours des 6 dernières années, présentées par le candidat. Le candidat est évalué sur sa pratique des voies de montagne en fonction des conditions du terrain, des contraintes contextuelles, et des techniques de progression et de protection à mettre en œuvre.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Nombre et profils de personnes composant le jury : 5 membres (y compris le président du jury).

Président du jury : Commandant du Centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski (CNEAS) ou commandant

du Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) ou leur représentant, en alternance.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification (dont professionnels qualifiés) : 50 %.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/12/2030

Date de dernière délivrance possible 07/12/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	55	—	100 %	—
2020	143	4	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9869

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP9869

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41868/>